

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Un rapport au Conseil général. — La nouvelle campagne de pêche. — Le Barachois. — Lettre à M. le Gérant. — Feuille Officielle. — Nouvelles diverses. — Société de Secours Mutuals. — Narration sans E. — Le chien de Pierre. — Choses et autres. — Marées de la semaine. — Mouvements du port. — Annonces et avis.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les télégrammes suivants sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, le 22 avril 1887.

Le gouvernement Canadien, fait démentir le bruit public que le gouvernement britannique ait proposé aux Etats-Unis, de lui accorder le droit de pêche, sans indemnité. Le *Times* dit qu'une offre semblable, serait trop généreuse et presque ridicule.

M. William O'Brien, part dimanche pour le Canada, où il compte exciter la population contre le Gouverneur Lord Lansdowne, pour avoir ordonné l'évacuation de ses tenanciers Irlandais. L'Archevêque Lynch de Toronto, avait télégraphié à M. O'Brien, pour le dissuader de venir au Canada.

L'Emir de l'Afghanistan, a défait les rebelles Ghilzais.

La nouvelle loi sur les céréales, a causé une grande perturbation dans toute la France.

Le Chancelier de l'Echiquier (Ministre des finances du gouvernement britannique), a présenté le budget de 1886, ce soir ; les dépenses s'élèvent à 1,000,000 de £ stg. L'excédent des recettes est de 700,000 £ stg. Il espère que les recettes du prochain exercice, s'élèveront à 91,000,000 et les dépenses à 90,000,000. Il propose de réduire la taxe sur le revenu de 2 pences par £ stg.

Halifax, le 23 avril 1887.

Une inondation causée par l'accumulation des glaçons, désole la ville de Montréal ; les communications se font au moyen de bateaux ; le niveau des eaux du St-Laurent, s'est élevé à une hauteur sans précédents. Le gaz est éteint dans le bas de la Cité, à la Pointe-Charles, l'eau atteint les seconds étages ; un courant de 3 pieds de profondeur, passe au milieu de la rue Craig.

Le *Newfoundland*, arrivé à Halifax hier soir, de St-Jean T./N., a rencontré beaucoup de glaces.

Un train de chemin de fer du « Grand Tronc » composé de 20 wagons chargés, a fait érouler un pont près de Morrisburg, trois personnes ont été tuées.

Un terrible cyclone, a sévi dans le Nord du Missouri et a causé la mort de 25 personnes.

La banque de Montréal, a déclaré un dividende de 5 0/0 et 2 0/0 de billets à ordre pour la demi-année.

Halifax, le 25 avril 1887.

Le *Sardinian* est arrivé hier, avec les malles d'Angleterre. Le Président Cleveland, est résolu à ne pas accepter le renouvellement de son mandat.

M. Schnecbelé, commissaire de police français de Pagny sur Moselle (frontière de Lorraine), a été arrêté sur le territoire allemand (suivant la version allemande), par la police allemande et emprisonné à Metz, sous l'accusation de trahison. Cette arrestation a causé une grande émotion à Paris.

Les inondations de Montréal continuent, les pertes matérielles sont énormes.

Halifax, le 26 avril 1887.

Le *Nova Scotian*, est arrivé à Halifax. Un complot d'anarchistes, tramé pour détruire les usines de Perth, a été découvert.

L'arrestation de M. Schnecbelé, continue à émouvoir l'opinion, tant à Berlin qu'à Paris.

Les Ghilzais, ont défait les troupes de l'Emir de l'Afghanistan, près de Kélat et leur ont tué une centaine d'hommes.

M. Gladstone, appuyé par Lord Randolph Churchill, s'oppose au projet de budget proposé par M. Goschen.

Les différends entre Lord Lansdowne et ses tenanciers, ont été arrangés.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 26 avril 1887.

La situation est toujours très grave et délicate. M. Flourens, Ministre des Affaires Etrangères, a eu plusieurs entrevues avec M. de Leydon, chargé d'affaires d'Allemagne. L'enquête française établit que M. Schnecbelé, commissaire spécial de la gare de Pagny, a été arrêté sur le territoire français. L'enquête allemande conteste ce point important. En tout cas, le guet-apens semble prouvé. Un courrier de Cabinet a été envoyé à Berlin, pour porter le dossier à notre Ambassadeur. M. Schnecbelé est détenu à Metz, où il est l'objet de rigueurs de la part des autorités allemandes. De nombreuses expulsions ont lieu en Alsace-Lorraine. Le langage des journaux allemands est provocateur. L'attitude de la population et de la presse de Paris est toujours digne et calme, chacun a confiance dans la prudence et la fermeté du Gouvernement. La bourse a baissé. Monseigneur Rotilli, archevêque de Pharsala, est nommé nonce du Pape à Paris.

Paris, le 28 avril 1887.

De nombreuses dépêches sont échangées entre le ministère des affaires étrangères et l'Ambassadeur de France à Berlin. La France demandera la mise en liberté de M. Schnecbelé. La plupart des journaux étrangers blâment l'attitude de l'Allemagne. La situation est néanmoins un peu moins tendue.

UN RAPPORT

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Parmi les rapports qui viennent d'être adressés à MM. les Conseillers généraux, il en est un qui fait connaître les réponses du Conseil privé aux vœux émis par le Conseil général, lors de sa dernière session.

Laissant de côté les quelques rares vœux ayant obtenu satisfaction, ou un semblant de satisfaction, nous ne relevons que ceux qui, considérés sans doute comme dangereux pour la société, ont été bel et bien jetés au panier.

1^{er} Vœu tendant à l'établissement d'une cour d'assises.

La réponse du Conseil privé est à graver en grosses lettres d'or sur le fronton du palais de justice et dans la salle des audiences :

« *L'impossibilité de trouver dans la colonie un nombre suffisant de jurés empêche de donner satisfaction à ce vœu.* »

Si nous ne nous trompons pas, il faut, d'après la législation en vigueur en France, pour la formation d'un jury de cour d'assises, une liste de 200 honnêtes gens sur laquelle se fait le tirage au sort des jurés devant siéger à chaque session. Il est pénible de constater que, dans l'esprit du Conseil privé, il ne se trouve pas ce nombre d'honnêtes gens dans la colonie, sur les 12 ou 1300 électeurs qu'elle compte et dont les 3/4 au moins savent lire et écrire !

Si cependant la colonie ne possède pas 200 honnêtes gens, peut-être en possède-t-elle un cent, voire un demi cent !. Pourquoi alors ne pas répondre :

« La législation en vigueur veut que, pour la formation d'un jury de Cour d'assises, les jurés soient tirés au sort sur une liste de 200 noms. Votre population n'est pas assez élevée pour y trouver ce chiffre, mais nous avons prié le Ministre de donner satisfaction à votre vœu en établissant, pour vous, un régime d'exception qui permette d'abaisser à 100 ou à 50 le nombre

AVILLON DE L'INDÉPENDANT

N°

FANAYA DE LA VEUVE

PAR E.-M. DE LYDEN.

II.

Toutes ces accusations, tous ces griefs, faisaient donc que Ben Afnaoni ne pouvait compter que sur lui pour accomplir sa vengeance. Dans son âme perverse, il élaborait mille projets plus criminels les uns que les autres. Tantôt il songeait à mettre le feu à la tzaka, où bientôt allaient dormir ses ennemis, qu'il frapperait ainsi tous à la fois. Mais la maison de Ben Amziân est en pierre sèche, et, avant que la flamme ait accompli sa sinistre besogne, les habitants de la maison seraient sur pied.

La rédaction autorisée pour les journaux ayant traité avec le nom de gens de lettres.

Tantôt il pensait à se glisser furtivement près de la mère et à l'assassiner sur sa couche; mais comment arriver la sans être surpris ?

Et puis il aimait toujours follement Aika, et sa vengeance eût été incomplète s'il n'eût pas enlevé, ravi à ses parents et à son mari, la jeune épouse.

Il n'avait pas été assez brave pour provoquer son heureux rival au combat, et ce n'était plus que par la trahison qu'il pouvait arriver à ses fins. Il y pensa toute la nuit, et quand vint le matin il avait trouvé.

III.

L'hospitalité chez les Kabyles est, comme chez tous les peuples de l'Orient, une loi sacrée, dont personne ne songerait à s'affranchir. Il y a cependant cette différence entre l'Arabe et le Kabyle, que chez le premier c'est le plus souvent une question de vanité, d'ostentation, plus qu'une affaire de conscience et de charité.

Son hospitalité sera somptueuse, il est vrai, mais à la condition d'être connue de

tous.

Chez le Kabyle, c'est une véritable vertu, exercée modestement, simplement, mais avec franchise et discréetion. Celui qui réclame un asile, fût-il étranger, fût-il même ennemi de la famille, est toujours accueilli. Le Kabyle pratique l'hospitalité jusqu'à l'héroïsme. Si celui qui l'a reçue est un proserit, cela importe peu au Kabyle, au contraire; il le traitera d'autant mieux que le danger sera plus grand à le protéger.

En maintes circonstances, le dey d'Alger, le bey de Tunis, ont réclamé des réfugiés qui avaient trouvé asile en Kabylie, et ont demandé en vain : prières et menaces sont restées sans effet. Abd-el-Kader, lui-même a échoué, et pourtant il s'agissait de traitres qui avaient livré ses secrets aux Français.

Ce fut en se fondant sur la loyauté bien connue de Ben Amziân que Ben Afnaoni échafauda ses plans monstrueux.

Le lendemain des réjouissances, il se présenta effrontément chez Ben Amziân et lui demanda l'hospitalité.

« Je viens à toi, lui dit-il, parce que tu es grand et que chacun te respecte. Regos-moi dans ta tzaka pendant quelques jours.

— N'as-tu plus ta maison dans ton village? demanda l'amin el oumena, surpris de cette démarche.

— Non, je ne puis rentrer sans dégén à Ayt-el-Arba.

— D'où vient que tes frères l'onâban donnent?... Quelle est ta faute?... Ce que l'on dit est-il vrai?

— Et que dit-on?

— Que tu as trahi le jeune sultan bd-el-Kader, qui t'avait pris pour courrier. Que tu aurais vendu son secret aux Rouis.

— Ne te suffit-il pas de savoir que suis en danger et que j'ai besoin de toi?

— J'ai tort, pardonne-moi. Ma tka devient la tienne, entre! et, moi vivra, on ne touchera pas à un cheveu de ta tête.

L'amin présenta donc son hôte à femme à son gendre Abd-el-Salem et à sa femme. Tous trois s'inclinèrent devant la volonté du maître, et à partir de ce moment Ben Afnaoni fut considéré comme un membre la fa-



Le Barachois.

Allons-nous encore voir comme par le passé, et principalement pendant l'été, le plus grand désordre régner dans le Barachois ?

S'il devait en être de même, il serait urgent de se débarrasser d'une *sinécure* qui laisse ainsi depuis trop longtemps le régime du bon plaisir à l'ordre du jour, et semble plutôt protéger, au détriment du commerce, l'incurie de quelques-uns.

Car il faut venir à Saint-Pierre pour juger d'un port bien tenu, où les bateaux inutiles conservent les meilleures places, tout en étant toujours très-mal amarrés.

Ne voulant pas la mort du pécheur nous prévenons *charitalement* la direction du port, qu'une pétition va se si- gner d'ici huit jours, si un pareil état de choses se continue. Les goëlettes locales sont parties pour les bancs depuis déjà quelques jours, il ne reste plus alors que celles n'armant pas et les pontons. Qu'ils soient donc tous récliqués, au plus tôt, dans un endroit où ils ne puissent gêner les navires ayant à venir décharger et charger dans le Barachois.

Un qui *signera* la pétition.

Et la balise de la basse « St-Louis », va-t-elle être bientôt mise en place ?

Mon cher GÉRANT,

Trois de mes amis, appareillent avec moi pour Langlade, d'où nous comptions rapporter une cargaison de lapins et de perdrix, pour les amis. — Je ne vous fournirai donc pas de copie cette semaine, mais soyez sûr que je serai de retour, pour l'ouverture de la session du Conseil général.

Je ne veux manquer ni le coup d'œil du cortège quasi-royal qui se promenera, musique en tête, du Gouvernement à la Mairie, ni le fulminant discours que doit prononcer M. le Commandant. — J'espère que le tout pourra faire les frais de mon prochain article.

Je vous recommande la discréption la plus complète et je reste votre,

Tranquille.

25 Avril 1887.

FEUILLE OFFICIELLE

Par décision ministérielle du 17 mars 1887, M. Leroux, Pierre-Louis, commis de 1^{re} classe du commissariat, est appelé à continuer ses services au Sénégal.

Le concours pour l'admission aux emplois de Comis et d'Écrivains de l'Intérieur n'aura pas lieu en 1887.

Paris, le 4 avril 1887.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer qu'un grand nombre de candidats admissibles aux concours de 1885 pour les emplois de commis et d'Écrivains des Directions de l'Intérieur n'ayant pu recevoir jusqu'ici de destination coloniale, j'ai décidé, le 25 mars courant, qu'il n'y aurait pas en 1887, de concours pour l'admission à ces emplois.

« des noms à présenter au tirage au sort. » Pourquoi n'avoit pas fait cette réponse ?

Parce que

Nous n'osons pas en dire davantage.

2^e Vœu réclamant l'abrogation de l'arrêté qui a déterminé les limites de la ville en briques.

Réponse. Ce vœu n'a pas été admis en raison de considérations majeures dont il sera donné connaissance au Conseil général.

Nous sommes curieux de connaître ces considérations que l'on fait *majeures*, pour la circonstance sans doute. On a, dans tous les cas, été bien longtemps à les découvrir, ces considérations, car il nous semble que ce vœu a été présenté deux fois à l'administration actuelle et ce n'est qu'aujourd'hui qu'elle fait cette réponse de laquelle le Conseil général ne se contentera sans doute pas.

3^e Vœu tendant à confier au médecin civil les différents services médicaux civils de la colonie.

Ajourné, répond le rapport.

Nous disons *enterré*, jusqu'à ce que le Conseil général refuse carrément de voter des fonds à cet article autant qu'il ne lui aura pas été donné satisfaction.

4^e Vœu demandant la création d'un office de commissaire-priseur.

Réponse. Il n'a pas été possible d'accueillir ce vœu.

Cette réponse est toute naturelle. Le Commerce continuera à souffrir, la Caisse municipale à ne rien encaisser sur les ventes publiques, M. le Commandant ne voulant toucher en rien aux priviléges de ceux qu'il appelle *ses fonctionnaires*. C'est entendu.

5^e Vœu réclamant la suppression du corps-mort du Barachois.

Réponse. Ajourné.

Et pourquoi *ajourné* ?... Les Conseillers généraux, en faisant cette demande, ont été de l'avis de tous nos armateurs et de tous ceux qui entendent quelque chose à la navigation locale. Il est prouvé et archi prouvé que ce corps-mort est, non seulement inutile, mais encore très-gênant. On veut curer le barachois ? Qu'on enlève ce corps-mort : ce sera le commencement du curage.

6^e Vœu demandant que le Trésorier reçoive les mandats de poste mi-partie en or étranger et mi-partie en argent français.

Réponse. Il n'a pas été possible d'accueillir ce vœu en raison des nécessités du service.

???

Nous ne comprenons pas ces nécessités de service, mais nous espérons que le Conseil général les comprendra.

MM. les Conseillers généraux accepteront-ils les réponses du Conseil privé ? Nous aimons à croire que non et qu'ils renouveleront une bonne partie de leurs vœux. Peut-être qu'alors le Conseil privé abandonnera son parti-pris de faire si de toutee que lui soumettent les corps élus.

LA NOUVELLE CAMPAGNE DE PÊCHE

Comme l'année précédente, les premiers partis de nos navires pêcheurs, favorisés par de très courtes traversées, nous sont arrivés sans crier gare après quinze jours à peine de départ des ports de France; et dans de telles conditions heureuses que nous n'avons pas eu à enregistrer d'autres sinistres que la perte de la goëlette *Cornélius*, disparue par suite d'abordage.

Les premiers navires arrivés se voyant sur le point de passer près d'un mois sur notre rade dans la plus complète inactivité, se sont vite décidés à aller en baie voir si le mauvais vouloir de MM. les Anglais était aussi manifeste et aussi flagrant que l'on voulait nous le faire croire à St-John. Quelques goëlettes locales ont pu suivre cet entraînement et tous se sont boëttés sans plus de difficultés et avec autant de facilité que les années passées. Allons MM. les anglais, vous tenez à vous faire passer pour plus mauvais que vous n'êtes réellement ; vous avez voulu nous effrayer et sans doute faire monter le prix de nos morues. Mais malheureusement nos acheteurs ne sont plus de la première tendresse et, en toutes cas, ne se sont pas laissés prendre à vos bons sentiments. Tant pis et merci tout de même MM. du Parlement.

Est-ce aussi pour effrayer les Frenchmen que vous couvrez vos côtes voisines de gabelous chargés d'empêcher l'importation par vos nationaux, de marchandises françaises ? Il paraît même qu'un galopeur parti de Saint-Pierre aurait été saisi à son arrivée chez lui où il avait été signalé comme suspect. On dit même qu'un de ces nouveaux douaniers serait en villégiature dans notre ville, et que cette saisie serait due à ses bons offices.

Décidément, MM. les Anglais, nous allons finir par vous prendre pour des voisins grincheux et pas du tout socia-bles.

Le 19 et le 20 Avril, les pêcheurs anglais ont commencé à nous apporter la boëtte, mais en telle abondance que les premiers prix de 14 et 12 francs n'ont pu se maintenir que quelques heures et que toute notre flotte, navires et goëlettes, a pu se boëtter en 3 ou 4 jours au prix de 3 à 5 francs le baril de hareng.

Malheureusement une brume persistante et le calme ont empêché beaucoup de nos navires de pouvoir, aussitôt boëttés, prendre la mer et se diriger vers les Bancs.

Aussi, aux premiers souffles d'une légère brise, avons nous vu notre rade et notre barachois se dégarnir comme par enchantement. Une série de vents d'Est, qui durait déjà depuis plus de 15 jours, a entraîné toutes ces voiles rouges, blanches ou jaunes, vers le Banquereau, qui va devenir par un de ses beaux soirs aussi attrayant que l'aspect des grands boulevards de Paris éclairés à la lumière élec-trique.

D'après les gros temps que nous avons ressentis ici, il est à craindre disent quelques uns, il est à souhaiter prétendent les plus nombreux, que le métier de la pêche n'ait pu se faire; et que, partant de là, la pêche soit moins abondante que l'année passée. C'est en effet ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus logique à souhaiter, tant dans l'intérêt des producteurs que dans celui des acheteurs. A quoi sert de produire plus que l'on ne peut écouter, ou que l'on se trouve obligé d'écouter à perte ?

Si l'on en croit un vieux dicton, qui doit avoir son bon aussi bien sur mer que sur terre, lequel prétend que les vents d'Est et de Nord-Est sont un véritable chasse-poissons, nous serions fort porté à croire que la morue va être quelque peu rare ce printemps après cette longue série de vents d'Est. Ne sommes nous pas confirmés dans nos convictions par plusieurs goëlettes américaines venues en relâche, qui auraient rapporté qu'il faisait mauvais temps sur les lieux de pêche et qu'il y avait pénurie de morue au Banquereau. Ces renseignements concordent du reste parfaitement avec les rapports du patron du Saint-Etienne, qui déclare être allé au Grand-Banc et au Banquereau et ne rapporter que 3,000 morues, environ 80 quintaux, en 20 jours de départ, quand l'an dernier, il avait 600 quintaux à pareille époque. Le jour qu'il a quitté le Banc, quarante goëlettes étaient à la voile cherchant fortune ailleurs. Ces renseignements et ce résultat ne sont-ils pas faits pour nous donner lieu de prétendre que le printemps de 87 ne sera pas aussi abondant en poisson que son devancier.

Ajoutez à cette diminution dans la production, une diminution non moins notable dans les armements, environ trente goëlettes, autant de navires, et une vingtaine d'Islandais, vous aurez certes un grand soulagement pour le marché de Bordeaux : soulagement qui devrait permettre de pouvoir faire remonter les prix dans des conditions tant soit peu satisfaisantes. Malgré les nouvelles contradic-toires de la Norvège, il est peu à supposer que les résultats finaux, en raison du mauvais début de la pêche, aient pu atteindre ceux prodigieux de la dernière campagne.

Aussi, on nous assure que l'on a offert quatorze francs pour cette campagne et qu'ils ont été refusés : ces offres, un peu mieux, sont encore renouvelées tous les jours ; car depuis la situation n'a pas empiré, au contraire ; et certes, si goëlettes et navires reviennent dans les mêmes conditions que le Saint Etienne les armateurs n'auront pas cette année à faire autant de pèlerinages aux différents sanctuaires de Dame Morue. Les quantités étant peu encombrantes, il sera loisible à chacun d'attendre des temps meilleurs et de pouvoir profiter d'un marché qui devient de plus en plus ferme.

L'amin avait trop de loyauté au cœur pour supposer un instant que les autres pussent en manquer. A plus forte raison devait-il douter quand il s'agissait d'un homme, d'un hôte qui s'était confié à sa foi au nom du malheur. Ce fut donc nettement qu'il repoussa les insinuations de sa femme ; il la blâma même de s'être laissée aller à de pareilles pensées.

« Un Kabyle, lui dit-il, n'est pas un Arabe. Il n'agit pas comme celui-ci, par surprise et par trahison ; il avertit toujours son ennemi. Tu ouvrages certainement notre frère et tu mériterais une punition. Mais c'est par excès de prudence que tu as péché et tu dois être pardonnée. »

Deckah courba humblement la tête, demanda pardon à son maître vénéré, dont elle admira les nobles sentiments ; toutefois, au fond de son âme, elle entendait une voix qui lui répétait ce proverbe arabe, dont nous avons en Europe plus d'un équivalent :

« L'ennemi ne devient jamais ami.
« Le son ne devient jamais farine (1). »

Ben Afnaoni se sentait bien surveillé, la vigilante épouse, mais il était patient et ses instincts criminels lui disaient qu'il déjouerait la prudence de son épouse.

Cependant Ben Amziân devait s'absenter : il lui fallait impérativement aller à la *zouïa* de Sidi-Abd-er-Rhamân-Bou-Kebrein près de Bordj-Bogni, à propos d'un *soff* projeté. Mais, avant de partir, il devait mettre son hôte sous la protection de la *dechera* enière. Une occasion se présente fort heureusement pour remplir cette sérieuse formalité. On était dans la saison des fruits ; or, à cette époque de l'année, il est une coutume toucheante qui s'observe dans toute la Kabylie.

avoir marqué d'une croix noire le burnous du fuyare à l'aide d'un morceau de charbon, le désignant ainsi au mépris de tous.

Elle n'avait pas oublié la passion du faux monnayeur pour Aïka, et bien souvent elle avait surpris le regard haineux du prétendant repoussé dirigé soit contre son rival, soit contre l'amin lui-même.

Une femme arabe eût gardé ses soupçons dans son cœur, car l'épouse arabe est complice à peu près pour rien ; elle ne peut ni s'asseoir au milieu des guerriers, ni se mêler à leur conversation : à elle le soin de la tente et du cheval de son seigneur et maître, à qui elle tient l'étrier quand il quitte sa monture. Ce n'est pas une épouse, c'est une esclave ; le mari l'a prise sans la connaître, sans l'avoir vue même, comme on arrête une servante à prix débattu ; il la renverra sans motifs et selon son caprice.

Cette différence entre les deux positions explique pourquoi Deckah s'ouvrit de ses craintes, discrètement cependant en femme respectueuse qui n'ose rien prendre sur elle.

mille

Mas si, tout occupés de leur bonheur nouveau, — les ménages kabyles ont aussi leur lne de miel, — les deux jeunes époux ne cogurent aucune arrière-pensée de cette singulière démarche de la part du Beni-Yani dont s'auraient dû, cependant, se défier plus que de tout autre, il n'en fut pas de même de la prudente femme de l'amin.

La age et circonspecte Deckah sentit naître son esprit de vagues inquiétudes, des soupçons indéfinissables contre le nouvel hôte de son heureuse tzaka, et instinctivement, quand elle le voyait s'approcher du beau de son enfant nouveau-né, elle se prait à trembler ; un frisson d'épouvante recourait tout son être. Et cependant dait une femme courageuse que la compage de l'amin !

Dans plusieurs combats, elle avait fait preuve audace et de bravoure, soit en suivant somari au plus fort de la mêlée pour le secour au besoin, soit en arrêtant les lâches éts à fuir, leur arrachant leurs armes et résistant à son appel, après

Ben Afnaoni se sentait bien surveillé, la vigilante épouse, mais il était patient et ses instincts criminels lui disaient qu'il déjouerait la prudence de son épouse.

Cependant Ben Amziân devait s'absenter : il lui fallait impérativement aller à la *zouïa* de Sidi-Abd-er-Rhamân-Bou-Kebrein près de Bordj-Bogni, à propos d'un *soff* projeté. Mais, avant de partir, il devait mettre son hôte sous la protection de la *dechera* enière. Une occasion se présente fort heureusement pour remplir cette sérieuse formalité. On était dans la saison des fruits ; or, à cette époque de l'année, il est une coutume toucheante qui s'observe dans toute la Kabylie.

A suivre.

(1) El adou ma ierdja sede,
Ou el negrola ma ierdja degig.

ARRÊTÉ du Commandant en date du 22 avril 1887, portant convocation du Conseil général.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Le Conseil général des îles St-Pierre et Miquelon est convoqué, en session ordinaire, pour le lundi 2 mai 1887, à 2 heures de l'après-midi.

Il se réunira dans le lieu habituel de ses délibérations.

NOUVELLES DIVERSES

Samedi, dernier, dans la matinée, le nommé Macé, Auguste, cuisinier à l'habitation Comolet frères et les fils de l'aîné, est tombé la tête la première dans la fontaine, en voulant y puiser de l'eau et malheureusement sans que personne en soit témoin. Ce n'est, après un quart d'heure environ, que par hasard on a aperçu les pieds de cet infortuné, dépassant le dessus de la dite fontaine qui consiste en une simple barrique.

Retiré aussitôt, il n'a pu être rappelé à la vie, malgré les soins énergiques administrés par M. le docteur Frison, arrivé en toute hâte.

A quelle cause attribuer cet accident?

Il est bien difficile de le dire d'une manière exacte et l'on ne peut faire que des conjectures.

Macé était dans la maison Comolet depuis nombre d'années, il y était estimé; on ne lui connaissait pas de chagrins personnels et il était au contraire d'humeur enjouée; quelques heures avant, il chantait de bon cœur, comme à son habitude.

L'idée de suicide doit donc être écartée et ne pas faire l'ombre d'un soupçon.

Il est alors plus que vraisemblable, et c'est l'opinion généralement admise, que Macé, âgé de 53 ans et d'une assez forte corpulence, aura été pris subitement d'un étourdissement en se penchait pour remplir sa seille et il sera tombé, en cet état, dans la barrique où il s'est trouvé, en quelque sorte, pris comme dans un étau, sans avoir pu, au préalable se tenir, ni jeter un cri.

Cet accident fait une veuve et cinq orphelins qui habitent St-Servan.

Dimanche, dans l'après-midi, un public nombreux accompagnait le pauvre Macé à sa dernière demeure.

X

Lundi soir, vers 5 heures 1/2, le nommé Bisson, Charles, âgé de 18 ans, matelot à bord du navire le *César*, de Fécamp, a été arrêté et conduit à la geôle pour ivresse manifeste et bris de carreau, chez M. Leconte Ferdinand.

Vers 9 heures, le nommé Sperres, Ernest, matelot à bord de la goëlette américaine *Roselis*, capitaine Mill, a été également arrêté et conduit au violon, pour ivresse et tapage dans un café.

X

Le même soir, le chien du sieur Smith Joseph, cafetier, a mordu au jarret droit, le nommé Ansoborlot Mathieu.

Ce chien ayant déjà mordu d'autres personnes, ce dont son propriétaire avait été informé, la police a dressé procès-verbal et ordonné au sieur Smith, d'avoir à abattre cet animal.

Dès le lendemain ledit chien a été noyé.

X

Toujours les ivrognes ! Mardi, dans l'après-midi, les nommés Mac Donald, âgé de 22 ans et James Seamer, âgé de 29 ans, matelots à bord de la goëlette américaine *Isaac*, capitaine Jérôme Mac Donald, ont été arrêtés et conduits à la geôle pour ivresse et rébellion envers le garde de police Passelais, qui s'est vu dans la nécessité d'user de son revolver, en tirant un coup en l'air pour effrayer le premier ivrogne qui l'avait saisi à la gorge, alors qu'il maintenait l'autre copain James Seamer.

Le soir, vers onze heures, un autre matelot de la même goëlette, le nommé John Mc Fearnor, âgé de 39 ans, a également été arrêté pour ivresse et tapage au café du sieur Smith.

X

Le 26 courant. — Un coupon de coutil et une broche à chapeau, ont été trouvés sur la route de Gueydon, par M. de Beaudéan, qui s'est empressé de les déposer au bureau de police.

X

Le 27 du courant. — Un chapelet a été trouvé sur la place de l'Eglise, par le jeune Louis Jourdan, qui s'est également empressé de le déposer au bureau de police.

X

D'après un télégramme reçu hier des «Burins», le navire Elisabeth venant de Bayonne à St-Pierre, chargé de marchandises pour divers négociants de la place, aurait fait côte dans ces parages. L'équipage est sauvé, mais on manque de détails sur le navire et la cargaison.

X

Nous tenons de bonne source qu'un de nos concitoyens a l'intention de mettre à exécution un projet qu'il nourrit depuis longtemps: C'est de doter notre île, ville et banlieue, d'un réseau téléphonique avec bureau central dans la rue Joinville ou les rues voisines.

Nous félicitons M. Le Buf, l'auteur du projet, de son intention et nous lui souhaitons bonne réussite. Il est certain que cette installation d'un téléphone à St-Pierre rendra de grands services, au commerce particulièrement.

Nous espérons que M. Le Buf n'attendra pas aussi longtemps l'autorisation administrative pour mettre son projet à exécution, comme il a attendu et attend encore l'autorisation de la Métropole pour construire son patent-slip. Ce serait à décourager l'homme le plus patient !

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Le Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels de St-Pierre, prévient les membres participants de la dite société que, pour bénéficier des avantages accordés par l'article 31 des statuts, il faut au préalable avoir satisfait au 1^{er} paragraphe de l'article 6.

Il est en outre décidé qu'à l'avenir, l'article 35 sera scrupuleusement observé.

NARRATION SANS E.

Armand s'obstina. Il laissa au baccarat dix fois dix louis. Un louis pourtant lui fut constant qu'il fit choir au fond d'un sac du pantalon.

Il sortit, alluma un trabucos, puis marcha, ayant pour but son logis, loin du Paris bruyant, à Passy.

Il allait, fumant, maudissant l'attraction du carton, quand soudain il parvint vis à vis du grand bal public conduit jadis par Strauss, du jour à l'administration Ritt-Gailhard.

— Si j'y assistais, dit-il, la distraction a du bon.

Armand sacrifia son louis; grimpia, puis joignit son individu au noir tohu-bohu d'habits qui fait tant valoir la chair au profit du clan anti-masculin.

Armand donc n'avait pas un sou.

Son sort fut mauvais plaisant, car il lui montra un choix d'agacants minois. Un surtout. Jamais il n'avait vu un corps aussi accompli, jamais carquois du malin Cupidon n'avait plus assailli un humain jamais, non plus, on n'avait vu au bal un soupirant plus mal nanti.

O divin hasard ! La houri qui l'attrira si fort — *vulgo* Anatolia — qu'il poursuivait partout, s'accrocha à un bras nu; or, au dit bras nu s'attachait la main d'un ami d'Armand, l'ami Urbain, qui flirtait autour d'Ida.

Il aborda Urbain, saisit sa main, salua Ida, s'inclina plus bas pour Anatolia. Urbain lui dit aussitôt :

— Nous soupons, nous t'invitons, on ira voir Bignon, ou Sylvain, on ira où tu voudras, mais filons, ton bras à Anatolia, fais-lui la cour; sois brûlant. Anatolia vaut l'amour d'un Faust.

— Soit, dit Armand. Mais, ajouta-t-il tout bas, si tu pourvois aux frais, car, point n'ai un sou. Un dur baccarat a ravi mon or.

— Allons donc ! Moi qui comptais sur toi, dit Urbain, pas un doublon non plus à mon actif. Moi aussi, j'ai toujours fourni au tapis du Club. Pourtant, vois l'occasion...

Armand conçut un chagrin d'autant plus vif qu'Anatolia disait ; oui, qu'Ida croyait partons.

Chacun lançait sur sa Laïs un soupir.

— Partons, hurla Armand, mû par un trait divin, partons. Anatolia, vous plairait-il d'unir nos bras ?

— Pour toujours ? dit Anatolia dans un ravissant souris.

— Pour toujours, riposta Armand ragaillardi.

On sortit, on monta dans un landau. Armand avait ourdi la combinaison qui suit :

Il comptait pour ami un important marchand d'or, qui, dans l'instant, donnait un bal tout à fait ducal, suivi d'un lunch assis, non moins ducal. Armand avait dans la maison un rond à son nom, il paraissait, disparaissait, suivant son plaisir.

Or, voici la solution : il surgirait au bal suivi du trio à qui il offrirait un lunch gratis.

Coup hardi. Aussi, un Latin. Virgilius, l'a inscrit dans son travail : *Audacium fortuna iuvat*.

On valsait, non sans *furia*, quand l'impromptu quator fit irruption. Irruption sans tambours ni clairons : aucun duo valsant n'y sacrifia un pas, un tour.

Par son instruction d'antan, Ida fit voir qu'on avait aussi sa distinction. Anatolia l'imita.

L'amphytrion convia au lunch son plus charmant bataillon. Puis il alla droit à Armand, lui parla du trio inconnu qui l'accompagnait. Contrit, implorant son pardon, Armand avoua tout. L'amphytrion avait du Gaulois, il rit. Saisissant alors l'occasion, Armand lui *carrotta* dix louis puis il joignit son trio dont il fut applaudi.

On lucha, on prit part au cotillon. Au jour, on quitta la maison.

Qui nous a lu jusqu'ici croit tout fini. Pas du tout.

Un ami d'Anatolia, gandin jouissant d'un *surillon*, figurait au bal du marchand d'or. Aussitôt qu'il la vit, il stationna confondu :

— Anatolia ici ! murmura-t-il.

Il attira l'amphytrion dans un coin, lui montra Anatolia.

— Voilà un joli corps, lui dit-il, son nom, ami, s'il vous plaît ?

L'amphytrion riposta, non sans aplomb :

— Lady Glouglon.

La satisfaction du triomphant Copur-chic fut au plus haut point. Il avait donc vu faillir par amour pour lui Lady Glouglon ! Pour lui, Lady Glouglon avait pris l'afflictif surnom d'Anatolia ! Aussi, au jour suivant, alla-t-il offrir à Anatolia la continuation d'un roman dont il n'avait pu saisir l'attrait infini. Pour garantir son absolution, il accompagna sa proposition d'un gros saphir dominant six forts diamants.

Si on lui pardonne !

Trois mois plus tard, il voulait s'unir à Lady Anatolia Glouglon, mais la houri disait avoir un mari ingrat parti jadis pour Lima. Or, pas d'union avant sa mort.

— Oh, ma lady, crie l'idiot Jobard, mon amour pour toi survivra à sa mort. Jusqu'à la disparition du mari importun, ô mon Anatolia, l'usufruit du million paraîtra toujours à ton signal.

Voilà pourquoi, au Bois, on voit Anatolia dans un brillant landau à son A.

JEAN ALESSON.

LE CHIEN DE PIERRE

LÉGENDE PARISIENNE.

(Suite et fin.)

Barbier et pâtissier étaient fort considérés, du reste ; si considérés que d'excellents voisins qui connaissaient la tenu-dresse réciproque des deux jeunes gens entreprirent de réconcilier les pères dans l'intérêt des deux amoureux.

Les négociations furent laborieuses ; mais comme les femmes s'en mêlèrent, on finit par obtenir un bon résultat ; les

deux industriels se tendirent la main et il fut convenu qu'ils marieraient leurs enfants ensemble, ceux-ci en reçurent l'assurance.

Seulement, d'un commun accord, il fut décidé que le mariage ne serait conclu que dans le délai d'un an. Pâtissier et barbier voulaient fermer boutique et se retirer pour vivre tranquilles chacun de son côté, après avoir doté le jeune ménage.

Cependant l'ami de l'étranger disparaissait et ne pouvait se faire à l'idée que son compagnon fut mort. Il était d'autant plus contrit de cette disparition inexplicable que c'était lui qui l'avait décidé à venir à Paris pour l'aider dans des démarches auprès d'un protégé de Maurice de Saxe, alors fort bien en cour.

Notre homme, qui avait dû retourner chez lui, poursuivi par de sinistres pressentiments, revint à Paris, bien décidé à fouiller la ville pour avoir le cœur net du mystère incompréhensible dont le mot lui avait échappé jusque-là.

Cette fois il crut bon d'amener avec lui le chien dont il lui avait été fait présent. Son premier soin fut de revenir dans la cité et de recommencer ses investigations à partir de l'endroit où son ami l'avait quitté, en ayant soin de se faire accompagner de l'animal, selon le conseil qui lui en avait été donné.

Bien lui en prit. En effet, à peine l'homme et la bête eurent-ils pénétré dans le labyrinthe de ruelles qui composaient la cité, que le chien commença à pousser des gémissements et à donner les marques de la plus vive agitation, tirant avec vigueur sur la corde que son maître lui avait mise au cou dans la crainte qu'il ne s'échappât.

A partir de ce moment, ce ne fut plus l'homme qui conduisit la bête, ce fut celle-ci qui entraîna celui-là.

Dès qu'on eut pénétré dans la rue des Marmousets, il devint impossible à l'homme de contenir l'animal ; la vaillante bête rompit son licol et s'élança en hurlant dans la rue des Deux-Serviteurs, pour tomber en arrêt devant la boutique de maître Ferrand.

Celui-ci était sur la porte, attendant la pratique.

Le chien lui sauta à la gorge, malgré les appels successifs de son maître, qui eut toutes les peines du monde à l'empêcher d'étrangler notre barbier, qui se hâta de rentrer.

Mais à peine la porte fut-elle enjouverte, que le chien se précipita dans la boutique, aboyant et hurlant. Une arrière petite salle était pratiquée au fond. C'était un réduit sombre et humide ; l'animal pénétra, et après s'être mis un instant quête, s'arrêta dans un angle et se gratta le sol avec fureur.

Vainement le barbier voulait-il le faire sortir ; à chaque tentative il recevait un coup de croc qui lui faisait lâcher le

Ces allures, avons-nous besoin de dire, avaient éveillé l'attention du voisin et des voisins, d'autant plus que l'heure du barbier était des plus suspectes. A un moment donné il fit mine de sortir, mais il était trop tard, les soupçons étaient éveillés. On sonna l'endroit, grattait le chien, et l'ouvert, double trappe, s'ouvrit sur une échelle.

Le chien y bondit. On l'y suivit, et le spectacle horrible s'offrit aux regards.

Dans un tonneau étaient empilées des couches de chair humaine salées.

Cette cave communiquait avec la boutique du pâtissier, par un couloir étroit.

Les deux bandits s'étaient entretenus pour exercer une épouvantable ind

Le barbier égorgeait sa pratique qu'il complir son crime sans être découvert.

L'homme mort, son cadavre était cendré dans la cave, et de sa chair tissier fabriquait ses hachis.

Cependant la rue des Deux-Fois était remplie de monde, et en une minute la nouvelle de la sinistre se répandit de place en place.

Le pâtissier, dès les premiers pas, avait voulu prendre la fuite, mais derrière, son fils lui apparut, le tissier, qui avait jeté le froc aux pieds, venait annoncer à son père qu'en attendant son mariage, il lait lui aussi apprendre le métier de tissier, afin de lui succéder.

— Tu me montreras ta recette de hachis, lui disait-il, et je ferai comme toi.

Le Court, tremblant de terreur, voulut écarter son enfant, mais, en pareille circonstance, une minute vaut un siècle, et avant que le pauvre jeune homme eût compris de quoi il s'agissait, il vit son père saisi, frappé, entraîné par une foule exaspérée, en compagnie de son complice le barbier.

Les deux misérables s'étaient associés, mais, comme nous l'avons dit, pour écarter tout soupçon d'une connivence quelconque, avaient feint cette inimitié dont chacun était surpris.

Six mois après, Ferrand et Le Court étaient rompus en place de Grève.

Une procession solennelle, une cérémonie expiatoire fut organisée par les soins du clergé paroissial, pour purifier la rue des Deux-Ermites.

Les deux boutiques restèrent désertes pendant des années, mais au-dessus de la porte du barbier, on scella dans le mur un superbe chien de faïence, afin de perpétuer le souvenir de la sinistre découverte, et rendre hommage à l'intelligente fidélité de l'animal dont la Providence s'était servie pour punir l'assassin et son complice.

Un matin, on trouva le chien de faïence brisé. Qui avait commis cette stupide action ! On ne le put savoir ; mais, comme les habitants tenaient à continuer ce témoignage du fait dont ils avaient été témoins, ils firent sculpter dans la pierre un autre chien. L'animal était représenté couché aux pieds de la Madone.

Avons-nous besoin de dire que la fille du barbier entra au couvent, et que le fils du pâtissier reprit le froc pour ne plus le quitter. Tous deux feront pénitence pour expier les crimes de leur père.

E.-M. DE LYDEN.

Bonjour très chère, comme vous êtes fraîche et quel beau teint !

Oh ! il n'y a pas plus de huit jours, que la mine m'est revenue et c'est seulement depuis que j'emploie du COSMYDOR, de chez M. F. LE BUF.

CHOSES ET AUTRES

Les galanteries de Boireau :

Oh ! comtesse, si j'avais reçu autant de coups de pied dans le derrière, que vous avez dû recevoir de déclarations, il y a longtemps que je ne pourrais plus m'asseoir.

— Du masque de Fer :

Un chasseur de dot, est enfin arrivé à tirer la main d'une jeune fille riche. A toujours peur que cette proie ne s'échappe et presse la cérémonie, inquant son amoureuse impatience.

— Mais, lui disent les parents, dans notre monde ce n'est pas l'usage, pendant carême...

Lui, avec passion :

— Oh ! elle est si maigre !

La scène se passe où vous voudrez. Deux honnêtes bourgeois, sont assis auprès d'un bon feu. Chacun d'eux, énumère le confortable de son appartement.

— Comment sont établis chez vous les cabinets...., à eau ? dit le maître de l'endroit.

— Dans un bout de la maison.

— En sorte, qu'il vous faut faire un voyage pour les trouver !

Sans doute.

— Eh bien, moi, au coin de ce feu, sans me déranger, j'obtiens ce que Mahomét, ne pouvait obtenir de la montagne ; la montagne vient à moi ! un bouton à pousser et le tour est fait.

— C'est trop fort !

— Ugez plutot !

— brave homme pousse un ressort ; il se divise subitement et l'apit irruption dans le salon ; mais effroi se fait entendre !....

me est dessus !!!!

— Quel est le masculin de la lune !

— ???

— C'est l'alun, parbleu !

Le comble de la stupéfaction pour une nourrice.

Trouver son sein... dans le calendrier !

Le comble de la chaleur :
Fondre sur l'ennemi.

×

Le comble de la voracité :
Dévorer l'espace.

×

Le comble du mal de mer :
Vomir des injures.

×

L'ennui est la misère du riche, comme la misère est l'ennui du pauvre.

×

— Pourquoi un couvent de vieilles femmes, ressemble-t-il à un navire ?
— Parce qu'à travers les voiles, on devine des corps d'âge.

×

— Monsieur, c'est moi qui ai monté vos bagages.
— Ah ! sapristi, je n'ai pas de monnaie....

— Alors, monsieur, j'en serai pour ma petite peine....
— Je ne veux pas de cela, mon ami.... redescendez-les !

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE,

Avril ENTREES

- 20 (Fécamp), Normandie, 3. m. f. c. Letan-
neur, avec sel pour M. E. Houdace.
— (Cadix). Marie Clémentine, 3. m. f. c. Hau-
ville, avec sel pour M. J. Clément.
— (St Servan). Dadin, b.-g. f. c. Pelissier,
avec sel pour MM. M^{me} Guibert et fils.
— (Cadix). Pierre Emile, 3. m. f. c. Mayeux
avec sel pour M. J. Clement.
— (Setuval). Paul, b. g. f. c. Godichaud,
avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (Cadix). Agile, g. f. c. Cibier, avec sel
pour la Sécherie de Bouc.
— (St-Servan). Alfred, 3. m. f. c. Littré,
avec sel pour MM. Comolet frères et les
fils de l'aîné.
— (Fécamp) G. C. N°. 13, g. f. c. Cadion,
avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (Fécamp). Thémis, 3. m. f. c. Horlaville,
avec sel pour M. J. Clément.
— (Granville). Jeune-Marie, b. g. f. c. Gau-
thier, avec sel pour M. J. Clément.
— (Granville). St-Bernard, sl. f. c. Delisle,
avec alcool, cidre etc. pour M. H. Le-
charpentier.
— (Cadix). Deux Cousins, b. f. c. Thoue-
non, avec sel pour M. L. Jourdan.
— (St-Malo). Amélie, b. f. c. Gruenais,
avec sel pour M. A. Lemoine.
— (Cadix). Philémon, 3. m. f. c. Friboulet,
avec sel pour M. F. Le Buf.
— (Cadix). Favorite, g. f. c. Durville, avec
sel pour la Sécherie de Bouc.
— (Granville). Le Duc, 3. m. f. c. Caruel,
avec sel, alcool et vin pour MM. Riotteau
et fils.
— (St-Valery en Caux). Mercure, b. f. c.
Gigot, avec sel et alcool pour M. A. Yvon.
— (Fécamp). Cléta, 3. m. f. c. Lebreton,
avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (Granville). Etoile des mers, b. f. c. Le
Couillard, avec sel pour M. J. Clément.
21 (Cadix). Bayard, 3. m. f. c. Dohilote,
avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (St-Martin). Bonne-Joséphine, b. f. c.
Touquerant, avec sel pour M. H. Le-
charpentier.
— (Cadix). Eté, b.-g. f. c. Lebas, avec sel
pour le capitaine.
22 (Fécamp). Gabrielle, b. f. c. Mulot, avec
sel pour M. H. Lecharpentier.
— (St-Martin de Ré). Jeune-Victor, g. f. c.
Villalard avec sel pour M. Jourdan.
— (Cadix). Jeanne, 3. m. f. c. Savalle, avec
sel pour M. Clément, père.
23 (St-Servan). Léonie, b. f. c. Hèmes,
avec sel pour MM. M^{me} Guibert et fils.
— (St-Servan). Maria, g. f. c. Jean, avec
sel pour MM. Comolet frères et les fils
de L'Ainé.
24 (Cadix). Paul-Marie, 3. m. f. c. Leveque,
avec sel pour M. Monier et Mellis.
— (Cadix). Anna, b.-g. f. c. Rebours, avec
sel pour M. P. Hermen.
— (Cadix). Cesar, 3. m. f. c. Lebaill, avec
sel pour MM. Légasse Neveu et Cie.
— (Cadix). Ferdinand, 3. m. f. c. Amour,
avec sel pour MM. V^e F. Cordon et fils.
— (Granville). Dona Luisa, 3. m. f. c. Bos-
quet, avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (Cadix). Gustave Adolphe, 3. m. f. c.
Masse, avec sel pour MM. Riotteau et fils.
25 (Fécamp). Prince de Condé, 3. m. f. c.
Corel, avec sel pour M. H. Lecharpentier.
— (Cadix). Marguerite, b. f. c. Foliar, avec
sel pour MM. M^{me} Guibert et fils.
26 (St-Brieuc). César et Iran, 3. m. f. c. Rai-
son, avec sel pour la Sécherie de Bouc.

Avril SORTIES.

- 23 (Guadeloupe). Mignonne, g. f. c. Mary,
avec 106,325 kg. morue sèche chargé par
MM. V^e G. Gautier, Pourpoint et fils,
F. Le Buf, V^e E. Pépin, Anat. Lemoine,
MM. Guibert et fils, Riotteau et fils, Aug.
Lemoine et H. Lecharpentier.
25 (Cadix). Buron, b. f. c. Demelé, avec lest
pour MM. Monier et Mellis.

Allant aux Bances.

- Boieldieu. — Jeune Henriette. — Prosper
Corue. — Sicié. — Bayonnaise. — Bois Rosé.
Georges et Paul. — Albertina. — Amédée.
St-Pierre. — Claude. — Vague. — Charles
Custave. — Jacques. — Faucon. — Ella.
Boieldieu. — Lyra. — Louis. — Héloïse.
Junon. — France. — André. — St-Louis.
Georges René. — Richelieu. — P. F. n° 45,
Vedette. — Jacinthe. — Haumet. — Espé-
rance. — Emilie. — Industrie. — Bretagne.
Edith. — G. C. 12. — G. C. 11. — St-Jean.
Patrie. — G. C. — Claire et Marie. — Ma-
gnific. — Paul. — G. C. 13. — Josephine-
Anna. — Bayard. — Marguerite. — Louis.
Trois-Frères. — Nod-Coven. — Gaulois.
Agatha. — Normandie. — Cletta. — La-Tour
d'Auvergne. — Mesange.

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
30	④	0 55	1 29	7 16	7 50
1	d.	2 08	2 50	8 29	8 41
2	l.	3 33	4 14	9 54	10 35
3	m.	4 45	4 51	11 6	11 42
4	m.	5 24	5 53	11 45	
5	j.	6 21	6 46	0 42	1 07
6	v.	7 11	7 34	1 32	1 55

Le gérant responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS.

En Vente

chez M. F. LE BUF.

The gutta-percha Roofing felt.
(Le feutre au gutta-percha pour toiture)

C'est un article unique en son genre et qui se recommande à tous constructeurs, entrepreneurs et propriétaires de maisons : par son prix excessivement modéré :

Par sa durabilité, qui est indéfinie.
Par la facilité de le placer, puisque toute personne sachant tenir un marteau peut l'appliquer.

Par sa légèreté, ce qui permet d'employer des matériaux de charpente bien plus légers, et par conséquent moins chers que pour tout autre genre de toiture.

Il est préférable; au bardage car la neige ne peut passer dessous il est bien plus facile à réparer une pièce collée avec du coalter sur l'endroit donnant de l'eau suffit.

Au zinc et au bardage car il est à l'épreuve du feu.

Aux tuiles et à l'ardoise car il ne peut vous tuer même en vous tombant sur la tête.

Avec tous ces avantages il a surtout celui de coûter 50 p. 0/0 meilleur marché que les moins chers matériaux employés pour toiture.

F. LE BUF

Agent de la Empire Paint and Roofing C°
de Philadelphie.

AVIS.

La Société des SÉCHERIES DE PORT
DE BOUC, informe Messieurs les négo-
ciant, qu'elle a un Navire en charge à
Port de Bouc (MARSEILLE).

Jusqu'au 7 Mai prochain, s'adresser
pour frêt ou ordres, à son Agence de
Saint-Pierre.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON à un étage, avec cour et jardin, situé rue Félix, et rue de Sèze.
S'adresser à M. L. HUBERT.

DÉPOT DE FER EN BARRES

ROND. — PLAT. — CARRÉ.

DE TOUTES GROSSEURS

S'adresser, chez M. F. LE BUF.

COMITÉS

DES COMPAGNIES

D'ASSURANCES MARITIMES

de FRANCE

Agence de ST-PIERRE

rue HAUTEFEUILLE

Le soussigné J. F. HAMEL, agent des assurances maritimes de Paris, Marseille, Bordeaux, Havre, Fécamp, Nantes, St-Malo, Cette et Bugaprest (HONGRIE) a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les armateurs, capitaines et négociants, qu'en vertu des pouvoirs dont il est investi, devant intervenir dans toutes les occasions où les intérêts de MM. les assureurs le réclament, il prie les assurés où à défaut les capitaines de navires, chaque fois qu'ils reconnaîtront des avaries, soit sur corps, soit sur cargaison, de vouloir bien se concerter avec lui, il leur offrira ses conseils et son assistance dans l'intérêt des absents.

Il prévient en outre les intéressés que son vis et la vérification des comptes par lui, sont indispensables afin d'éviter toutes difficultés lors des règlements d'avaries avec les assureurs.

En ce qui regarde la ristourne pouvant être réclamée sur la prime d'assurance, MM. les intéressés sont informés qu'aucun règlement ne sera fait sans la présentation d'un certificat de l'Agent des Assureurs, constatant la date du désarmement des navires.

Le tableau des Compagnies composant chaque comité se trouve déposé au bureau de l'agence, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

J.-F. HAMEL.